

Le lundi 25 janvier 2016 à 20h15, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 15 janvier 2016 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2015
- Divers aménagements extérieurs aux abords du parking de la grande salle des fêtes – Validation du Projet et Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre
- Rénovation intérieure du logement n°9 – Validation de l'estimatif des travaux et lancement de la consultation
- Contrat d'entretien des installations de plomberie chauffage et ventilation – Choix d'un prestataire
- Convention pour l'implantation et l'exploitation de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets
- Enquête publique – Déclassement d'une portion de la voie communale n°41 dans la ZI du Clairay
- Comité des fêtes de La Selle-en-Luitré – Demande de subvention
- Orientations budgétaires pour 2016
- Questions diverses

Etaient présents : MM. DESHAYES, PERRIER, Mme MARTIN, M. BRYON, LALOE, TALIGOT, ROGER, CARRE, Mme PEU, M. BARON et Mme JEHAN

Absents : Mme GELOIN ayant donné pouvoir à M. DESHAYES ; MM. TRAVERS et GILBERT, excusés

Secrétaire de séance : M. LALOE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2015, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

DIVERS AMENAGEMENTS EXTERIEURS AUX ABORD DU PARKING DE LA GRANDE SALLE DES FETES – VALIDATION DU PROJET ET AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

L'avant-projet a été approuvé par délibération n°99/2015 du 17 décembre 2015 avec un estimatif prévisionnel des travaux s'élevant à 126 443,45 € HT.

Aujourd'hui, il s'agit :

- De valider le dossier Projet élaboré par le maître d'œuvre et notamment le coût prévisionnel définitif des travaux,
- De fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre,
- De solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

L'Atelier du Marais, maître d'œuvre, a présenté un plan au stade du projet avec un coût prévisionnel des travaux de 131 021 € H.T. à la commission « Aménagement extérieurs aux abords du parking de la grande salle des fêtes » qui a étudié cette proposition. Par rapport au plan de la phase Avant Projet, ce plan prévoit les changements suivants :

- L'accessibilité de l'entrée de la salle des fêtes « Lancelot » a été rajoutée
- la modification du tracé de la nouvelle allée piétonne accessible aux PMR permettant la liaison entre le grand parking et la voie communale menant à la salle.
- Le rejointoiement du mur des 2 côtés

Le coût prévisionnel définitif se décompose en 2 parties :

- secteur abords de la salle communale avec la réserve incendie: 121 380 € H.T.
- secteur aménagement de l'allée piétonne en option : 9 641 € HT

soit un total de 131 021 € H.T.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux était fixée à 65 000 € H.T. Les honoraires initiaux du maître d'œuvre s'élevaient à 5 395 € H.T. (taux de rémunération de 8.30%)

Suite à diverses réunions d'études, le projet s'est affiné en proposant un réaménagement complet des abords de salle des fêtes incluant l'accessibilité et une nouvelle allée piétonne accessible aux PMR avec un coût prévisionnel au stade de la phase Projet de 131 021 € H.T. La nouvelle rémunération du maître d'œuvre serait ainsi portée à 10 874.74 € H.T.

En matière de subvention, la DETR peut être sollicitée au titre de la création d'une réserve incendie et au titre des équipements de sécurité selon les plans de financement suivants :

CREATION RESERVE INCENDIE	DEPENSES	RECETTES
	Travaux : 34 390 €	DETR : 12 250 €
	Etudes : 2 854.37 €	(35 000 € x 35 %)
TOTAL	37 244.37 €	12 250 €
SOLDE A FINANCER PAR LA COMMUNE	24 994.37 €	

EQUIPEMENTS DE SECURITE	DEPENSES	RECETTES
Création d'une allée piétonne et aménagements pour l'accessibilité	Travaux : 17 960 €	DETR : 7 780.27 €
	Etudes : 1 490.68 €	(40 %)
TOTAL	19 450.68 €	7 780.27 €
SOLDE A FINANCER PAR LA COMMUNE	11 670.41 €	

M. le Maire propose :

- de valider le projet tel qu'il a été présenté ci-dessus et d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux à 131 021 € H.T. en intégrant l'allée piétonne avec l'ensemble des travaux et supprimant ainsi l'option,
- De fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre à 10 874,74 € H.T. et de l'autoriser à signer l'avenant n°1 correspondant au marché de maîtrise d'œuvre,
- d'adopter les plans de financement tels que présentés ci-dessus et de solliciter les subventions au titre de la DETR auprès de la Préfecture pour la création d'une réserve incendie et pour la mise en œuvre d'équipements de sécurité.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ces propositions.

RENOVATION INTERIEURE DU LOGEMENT N°9 – VALIDATION DE L'ESTIMATIF DES TRAVAUX ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Yvan Roger quitte la salle.

M. le Maire communique aux élus le nouvel estimatif et le cahier des charges des travaux de rénovation intérieure du logement n°9 fourni par la maîtrise d'œuvre Travers et Jan. Les travaux portent principalement sur l'isolation des combles, l'électricité, la peinture et les revêtements de sols avec en option le remplacement du ballon d'eau chaude. L'estimation des travaux est de 26 827 € H.T. et de 2 800 € H.T. pour l'option. Le remplacement des menuiseries n'est pas compris dans ce montant.

M. le Maire propose :

- de valider le montant estimatif des travaux de 26 827 € H.T. et de ne pas retenir l'option du ballon d'eau chaude
- de valider le cahier des charges des travaux
- de l'autoriser à lancer la consultation selon la procédure adaptée.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ces propositions.

Yvan Roger réintègre la salle.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE PLOMBERIE CHAUFFAGE ET VENTILATION – CHOIX D'UN PRESTATAIRE

Une lettre de consultation a été envoyée à quatre entreprises pour une prestation d'entretien des installations de plomberie, chauffage et ventilation. Une seule offre a été reçue en mairie.

Cette offre de Missenard Climatique étant conforme, M. le Maire propose de la retenir pour un montant annuel de 2400 € H.T. Deux visites annuelles sont prévues et un service dépannage est à disposition 7 jours sur 7 suivant une tarification annexée au contrat proposé. Le contrat est d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} février 2016 et tacitement reconductible 2 fois.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre de Missenard Climatique et autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant.

CONVENTION POUR L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE DES DECHETS

Le SMICTOM du Pays de Fougères a développé une collecte des déchets en apport volontaire sur les communes. Cela nécessite l'implantation de points d'apport volontaire équipés de moyens de collecte, qui seront exploités par le SMICTOM du Pays de Fougères ou par son délégataire.

Une convention proposée par le SMICTOM définit les conditions administratives, techniques et financières pour l'implantation et l'exploitation de points d'apport volontaire sur la commune. Elle porte sur les aménagements en place ou projetés.

M. le Maire propose de valider cette convention et de l'autoriser à la signer.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ces propositions.

ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA VOIE COMMUNALE N°41 DANS LA ZI DU CLAIRAY

Par courrier en date du 31 décembre 2015, M. le Maire de Luitré a informé la commune du déroulement d'une enquête publique du 11 au 26 janvier inclus. Il s'agit du projet de déclassement de la voie communale n°41 sise ZI du Clairay à Luitré. Cette VC n°41 se situe dans le prolongement de la VC n°35 dite de « Cocane » sise à la Selle en Luitré.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas émettre d'avis contraire à ce projet.

COMITE DES FETES DE LA SELLE EN LUITRE – DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire informe les élus que le comité des fêtes anticipe sur sa demande de subvention annuelle notamment en vue de l'organisation de la manifestation « Inter-clochiers » du 12 juin 2016 qui représente un montant de 3 200 € de dépenses. La subvention sollicitée est de 2 500 €.

Par ailleurs, le comité des fêtes demande, en cas de météo catastrophique le 12 juin 2016 ou autres problèmes indépendants de sa volonté entraînant un coût supplémentaire important, à ce que la commune se porte garant et le couvre financièrement en cas d'un déficit supérieur à 1000 €.

M. Le Maire propose d'accorder la subvention de 2 500 € au comité des fêtes, qui sera versée après le vote du budget 2016, et que la commune se porte garant et couvre financièrement le comité des fêtes en cas d'un déficit supérieur à 1 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ces propositions.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

Le Conseil Municipal fait le point et engage une réflexion sur les divers projets d'investissements pour 2016 à savoir :

- Aménagement extérieurs aux abords du parking de la salle Lancelot y compris la réserve incendie
- Réfection parking de la salle des fêtes
- Rénovation intérieure du logement n°9
- Salle Lancelot : Etude pour installer une chaîne de lavage, plomberie cuisine à refaire en priorité ainsi que chauffage à revoir, étude acoustique (limiteur de décibels), installation vidéo projecteur avec écran intégré, réfection sanitaires dans le cadre de l'accessibilité, meubles cuisine et murs de la salle à refaire
- Acquisition de jardinières

Lorsque cela n'a pas déjà été fait, une estimation du montant de ces études, travaux et acquisitions seront sollicités en vue de l'élaboration du budget 2016.

QUESTIONS DIVERSES

CLSH DE LUITRE - DEMANDE DE SUBVENTION 2016

Le CLSH de Luitré sollicite la commune pour une participation journalière de 8.75 € par enfant pour l'année 2016. Suivant les délibérations n°52/2014 et 41/2015, le conseil municipal a décidé d'attribuer une aide de 8,50 € par jour et par enfant à compter de 2014 et de bloquer ce montant jusqu'en 2016 compris.

Le conseil municipal maintient cette décision.